

aux troupes elles-mêmes. Les soldats sont rentrés dans la vie civile, animés du même esprit civique qu'ils avaient manifesté lorsqu'ils ont répondu à l'appel aux armes.

Au 31 décembre 1946, 976,229 personnes étaient passées de l'Armée à la vie civile. A cette même date, les anciens combattants inscrits au Service national de placement du Canada, y compris ceux des deux guerres, s'élevaient à 47,696. C'est rendre un étonnant tribut à l'ardeur des anciens combattants et à la souplesse économique du Canada que de constater qu'au 31 décembre, au milieu de l'hiver, il y avait 6,000 anciens combattants sans emploi de moins qu'au milieu de l'été 1946, soit en juin. Depuis le jour de la victoire en Europe, soit en mai 1945, notre pays a absorbé dans la vie civile 723,782 personnes libérées de l'armée. Le programme de réadaptation du Gouvernement, si soigneusement élaboré durant sept ans d'études approfondies sous la direction du ministre des Affaires des anciens combattants, a contribué pour beaucoup à cette réalisation.

Sans que je veuille épuiser le sujet, les honorables sénateurs apprendront sans doute avec intérêt que 247,584 anciens combattants ont reçu une aide directe grâce aux cinq privilèges accordés par la loi sur la réadaptation des anciens combattants. Le 30 novembre 1946, 66,184 anciens combattants avaient l'avantage de suivre des cours de formation professionnelle et 46,711, des cours dans nos universités et nos écoles professionnelles. Le nombre d'anciens combattants s'adonnant à des carrières commerciales, professionnelles et agricoles, qui ont été assistés au cours des premiers mois improductifs grâce à la prestation appelée prestation d'attente, a été de 33,158.

Outre les gratifications de service de guerre, versées sans condition aux militaires démobilisés, nous constatons que près de 400,000 anciens combattants ont retiré des crédits de réadaptation d'une valeur de 78 millions pour acheter des maisons ou les réparer, pour acheter des meubles et des accessoires pour leur foyer. De plus, des crédits de réadaptation de 21 millions ont été utilisés sous forme de capital de roulement dans des entreprises commerciales, l'achat d'un commerce ou l'achat d'outils ou d'outillage destinés à un commerce ou une profession.

J'attire votre attention sur ce point: ces sommes considérables ont été versées aux anciens combattants, non pas sous forme de prêts, mais sous forme de subventions pures et simples. Dans la plupart des cas, comme dans celui de l'acquisition d'une maison, ces paiements ne représentent que des versements initiaux; ils indiquent que les anciens mili-

itaires ont placé dans des maisons et des entreprises canadiennes plusieurs autres millions de dollars, puisés à même leurs propres économies. Ces anciens combattants figurent parmi nos citoyens les plus solides.

Un autre groupe important a bénéficié des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Environ 23,000 personnes ont été établies sur des terres et dans de petites entreprises sous l'empire de cette loi; de ce nombre, 11,663 se sont établies sur des propriétés achetées grâce à cette loi afin de se consacrer exclusivement à l'agriculture, et 9,536, sur des lopins. Environ 4,000 cultivateurs ont reçu de l'aide sous forme de prêts gagés sur des propriétés qu'ils possédaient et exploitaient déjà.

Il y a quelques jours, un autre élément important de stabilisation a pris naissance à la suite de la proclamation de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants; cette loi permettra à des centaines d'anciens combattants d'obtenir des capitaux pour s'établir dans le commerce et dans les différentes professions pour lesquelles ils possèdent les aptitudes requises ou en vue desquelles ils se sont formés sous l'empire de la loi sur la réadaptation.

Il est agréable de constater, dans le discours du trône, que la transformation industrielle, qui semblait si formidable, est maintenant déjà terminée dans une très large mesure.

Naturellement, le besoin de nouvelles habitations est encore urgent, par suite des grands déplacements de population au cours de la guerre et, ne l'oublions pas, de la puissance d'achat grandement accrue des Canadiens. L'an dernier, il s'est construit 60,000 locaux réguliers d'habitation, ainsi que 3,000 à 4,000 autres locaux d'urgence. La situation s'en est trouvée fort améliorée. Ces unités d'habitation pourront loger environ un quart de million de personnes; le programme projeté pour cette année prévoit 80,000 unités. L'objectif était de 60,000 unités l'an dernier et il s'en est construit 60,000; l'objectif de cette année est de 80,000 unités, et le ministre m'a assuré qu'il s'en construira 80,000. Cela devrait contribuer à atténuer notre problème du logement.

L'industrie que l'esprit d'initiative des Canadiens avait secondée et développée durant la guerre, sous la gouverne et la direction du ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements, s'est adaptée dans une large mesure à la production des marchandises et des approvisionnements dont nous avons tous été privés au cours des longues et pénibles années de guerre.

La nécessité de remplir les vides dans nos gardes-ropes, nos maisons, nos accessoires de